

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Valgelon-La Rochette

Objet

Convention entre la
Communauté de Communes
Cœur de Savoie et la
Commune de Valgelon-La
Rochette pour la mise à
disposition d'arceaux à vélo
à titre gracieux

Date de convocation
10 juin 2022

Date d'affichage
25 juin 2022

Nombre de conseillers en exercice :	29
Nombre de présents :	22
Nombre de votants :	28
Exprimés :	28

Le dix-huit juin deux mil vingt deux à neuf heures

En séance publique, sous la présidence de Monsieur David ATES, Maire
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie,

Présents : David ATES, Jacky DONJON, Jacky GACHET, Pierre VERNEY, Emmanuelle ESCOFFIER ATES, Olivier GUILLAUME, Jean-Marc DEBAUGE, Christophe DUTHEIL, Carine PIBOULEU, Elodie VANACKERE, Sarah COMMUNAL, Céline BORDIER, Florence YSARD JACOB, Lionel FUENTES, Gilles GLAREY, Guillaume FOUCHER, Christophe SCHOERLIN, Jean-Claude BENGRIBA, Annie GONTARD, Delphine LAINÉ, Patrick CHARLES

Procurations : Nathalie REBATEL à Christophe DUTHEIL, Morgane ALVES DIAS à Jacky DONJON, Mathilde GAZZA à Gilles GLAREY, Thierry MONTEL à Jean-Marc DEBAUGE, Véronique CORTES ROUX-LATOURE à Jacky GACHET, Véronique LEPRUN à Céline BORDIER, Fabien GARCIA à Annie GONTARD

Absent excusé : Virgile FIELBARD

Madame Céline BORDIER a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire délégué expose,

Dans le cadre de sa politique d'accompagnement aux mobilités douces, la Communauté de communes Cœur de Savoie a mis en place un dispositif pour transmettre à titre gracieux des arceaux à vélos aux communes du territoire qui souhaitaient s'équiper.

La Commune de Valgelon La Rochette, en faveur du développement de la pratique du vélo et du développement des mobilités douces, a souhaité participer à cette action et a demandé l'octroi de 10 arceaux à vélos.

Ces arceaux à vélo sont remis à titre gracieux pour une durée illimitée. Ils seront installés à proximité de la piscine municipale.

Il vous est proposé d'approuver la convention de mise à disposition de 10 arceaux entre la Commune de Valgelon-La Rochette et la Communauté de Communes Cœur de Savoie.

Vu la délibération n°31-2020 du 16 juillet 2020 de la Communauté de Communes Cœur de Savoie,
Vu la convention en annexe,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE les termes de la convention entre la Commune et la Communauté de Communes Cœur de Savoie et la Commune Valgelon – La Rochette
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention

CONTRE(S)	ABSTENTION(S)	POUR(S)	NPPV
0	0	28	0

Tous les membres présents ont signé au registre.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
David ATES

